



LES AMIS DE JUGEALS-NAZARETH

Imprimé par nos soins

Fête du pain

Les 21 et 22 Mai 2022

Au four à pain de Malepeyre



Vente de pains et pizzas le samedi

Dimanche matin Rando pédestre 12km : 6€

Repas dimanche midi

Entrecôte / frites / dessert : 18€

Sur réservation uniquement au 06.15.42.69.78

Ne pas jeter sur la voie publique

L'ENCART

Mai 2022



AGGLO
de Brive
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN DE BRIVE

Appel à candidature



INSCRIPTION AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT AGGLOMERATION DE BRIVE 2022-2024

Qu'est-ce qu'un conseil en développement ?

Le conseil de développement est une instance de démocratie participative qui a pour objectif de donner des avis et faire des propositions aux élus de la communauté d'agglomération du bassin de Brive. Il réunit des membres d'âges, de provenance, d'expériences divers soucieux de participer à la construction de l'avenir de l'AGGLO. C'est un lieu d'échanges et de concertation ouvert à des volontaires de diverses provenances, rassemblant jeunes et moins jeunes, experts ou rapporteurs d'idées, respectant la diversité des points de vue et apportant sa pierre au devenir du territoire.

Pour l'AGGLO de Brive ce conseil comporte 3 collèges : habitants, collectivités, monde professionnel et associatif.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Dans les limites du nombre fixées par le conseil communautaire pour garantir l'efficacité, des citoyens soucieux de prospective, capables de se projeter dans l'avenir et qui souhaitent partager leurs préoccupations avec d'autres : imaginer et proposer des solutions pour mieux vivre là où nous habitons, travaillons, étudions,...

QUELS ENGAGEMENTS ?

- *Être âgé de plus de 16 ans et être libre de tout mandat électif dans une collectivité locale et/ou territoriale du ressort de l'agglomération.
- *contribuer aux débats et aux décisions collectives par la prise de parole et par l'écrit.
- *Participer régulièrement aux activités du conseil de développement sur les 2 années de mandature.

COMBIEN DE TEMPS CELA PREND-IL ?

- *Trois réunions plénières par an sont à prévoir en présence de tous les membres.
- *Des séances de travail en groupes-projets seront mises en place en fonction des travaux de réflexion validés et des thématiques définies : l'aménagement du territoire, le développement durable, l'habitat, le transport, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, le tourisme, le numérique, les énergies renouvelables, et tout domaine concernant l'avenir local ou global.

L'investissement est variable en fonction des centres d'intérêts et des disponibilités des membres. Toutefois, si les modalités sont variées, l'engagement dans la durée est essentiel pour la continuité des travaux.

Direction innovation et stratégies territoriales

7 passage des Doctrinaires 19100 Brive

Tel. 05 55 18 15 14 conseildedeveloppement@agglodebrive.fr

Gérard Bagnol, Maire et conseiller communautaire